

LES *notes* D'HORIZONS

Cette note a pour objectif de poser le cadre d'une réflexion de fond et son contenu ne constitue en rien une prise de position d'Horizons.

RENDRE *la culture* ACCESSIBLE *à tous les Français*

Édito

« Rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français. » Voilà la politique culturelle ambitieuse qu'André Malraux donnait au ministère des Affaires culturelles dès 1959. Voilà la politique avec laquelle nous devons renouer car de toutes les définitions de la culture qu'il m'ait été donné de lire, celle que je crois la plus juste tient en cette formule : « la culture c'est la rencontre d'un individu et d'une œuvre ». Parce que malgré un volontarisme culturel constant depuis 1959, force est de constater que beaucoup de nos concitoyens n'ont pas réellement accès à des œuvres. Parce que des voix se font toujours entendre qui entendent opérer un tri entre la bonne et la mauvaise culture. Parce que la révolution technologique, qui est à la fois une extraordinaire opportunité et un risque, nous impose plus que jamais de repenser notre rapport aux œuvres et à leur diffusion.

Le modèle culturel français, dont nous pouvons être fiers, n'est pas un acquis. C'est un combat de tous les jours. Il nous impose d'agir à la fois sur l'offre : soutenir la création, améliorer nos équipements culturels, développer l'éducation artistique et culturelle dès le plus jeune âge. Mais aussi sur la demande : comment nourrir le besoin chez nos concitoyens, et comment leur donner les moyens de rencontrer des œuvres ? Sur tous ces aspects, cette note d'Horizons propose des pistes

de réflexion qui me semblent aller dans le sens de la grande promesse culturelle française. Débattons-en ensemble pour faire de l'accès de nos concitoyens à toutes les formes de culture un pilier de notre stratégie pour une Nation plus unie et plus libre.



ÉDOUARD PHILIPPE

Président d'HORIZONS

Édouard Philippe

RENDRE *la culture* ACCESSIBLE *à tous les Français*

1 – L'accès à la culture : entre réalité discrète et préjugés tenaces

1.1 Une offre culturelle abondante...

Plus de 60 ans après la définition et la mise en œuvre des politiques culturelles, le chemin parcouru par la France en matière de couverture du territoire par des institutions culturelles est considérable : aux lieux soutenus par le ministère de la Culture¹ s'ajoutent les réseaux culturels privés et associatifs. La plupart de ces nombreux lieux développent des politiques très poussées pour favoriser l'accessibilité de leurs actions à tous les publics.

Ce maillage territorial a bouleversé les pratiques culturelles des Français. Alors qu'en 1973, seulement 1 Français sur 3 de plus de 15 ans déclarait être allé à un spectacle sur les 12 derniers mois, ils étaient 43 % en 2018. Il en va de même pour les sorties au cinéma puisque le taux de pratique était de 63 % en 2018 contre 52 % en 1973. Pour comparer, en Espagne, entre 2018 et 2019, 57,8 % des plus de 15 ans s'étaient rendus dans un cinéma.

En dépit de cette abondance d'offres, l'évolution de certaines pratiques culturelles tend étrangement à la baisse. En 2018, seulement 15 % des Français de plus de 15 ans étaient inscrits dans une bibliothèque alors qu'ils étaient 21 % en 1997. Le développement d'Internet, des plateformes en ligne et des liseuses participent à la désaffection du réseau des bibliothèques, surtout en région. Même constat pour la fréquentation des musées et des expositions qui passe de 33 % en 1997 à 29 % en 2018. La baisse la plus impressionnante est celle de la pratique amateur : alors qu'en 2008, 1 Français sur 2 avait pratiqué une activité artistique en amateur, ils n'étaient plus que 39 % en 2018.

1.2 ...fragilisée par des fractures persistantes

La fluctuation des pratiques culturelles et artistiques peut s'expliquer par trois « fractures culturelles » persistantes.

La première est la fracture géographique. Il suffit de se rendre sur l'Atlas de la Culture créé par le ministère de la Culture pour constater que certains territoires, en particulier les zones rurales et les territoires d'Outre-Mer, manquent de lieux culturels. A titre d'illustration, en 2020, le bassin de vie de Roquefort dans les Landes avait moins de 4 équipements culturels alors que son voisin bayonnais en avait plus de 45. La présence des salles labélisées est elle aussi assez inégale : par exemple, alors qu'il existe cinq opéras nationaux en régions, tout le quart Nord-Ouest en est dépourvu².

Cette fracture géographique se traduit également dans les habitudes de consommation culturelle : en 2018, 39 % des personnes interrogées vivant en zone rurale déclaraient être allées à un ou plusieurs spectacles vivants au cours des 12 mois précédents, contre 69 % pour les personnes vivant à Paris³. Bien réelle dans certains territoires, l'étendue de cette fracture est souvent aggravée par le sentiment

¹ 15 700 bibliothèques et points de lecture, 2 050 cinémas actifs, 45 500 monuments historiques classés, inscrits ou partiellement classés, 800 sites archéologiques, 38 centres dramatiques nationaux, 13 centres nationaux des arts de la rue, 6 centres nationaux de la marionnette, 77 scènes nationales, 19 centres chorégraphiques nationaux, 23 fonds régionaux d'art contemporain, 13 pôles nationaux du cirque, 89 scènes de musiques actuelles, 27 orchestres permanents, 1 216 Musées de France, ...

² « Pour un nouveau pacte symphonique - mission sur les orchestres permanents français, » Anne Poursin et Jérôme Thiébaux, 2021

³ Ministère de la Culture, Enquête sur les pratiques culturelles, 2018

– pas toujours objectivement fondé, mais persistant – que les grandes villes, à commencer par Paris, capteraient l'ensemble de l'offre culturelle et que le reste du territoire serait un « désert culturel », alors même que s'y trouvent fréquemment un patrimoine et une création artistique riches. L'offre culturelle de proximité manque encore de visibilité auprès des publics.

Le sentiment d'illégitimité très présent chez beaucoup de Français et le manque de sensibilisation culturelle créent une deuxième fracture : la fracture sociale. Celle-ci se retrouve également dans les chiffres : en 2018, la proportion de personnes sans qualification déclarant être allées à un musée ou une exposition au cours de l'année écoulée était de 9 %, contre 52 % pour les personnes diplômées du supérieur⁴. Le niveau de qualification, la catégorie sociale et le niveau de vie conditionnent fortement les pratiques culturelles. Certaines pratiques échappent encore aux contrôles statistiques du ministère de la Culture comme les battles de danse de rue ou le clubbing. En 2017, le Battle Pro de Toulouse (événement mondial de breakdance) avait rassemblé plus de 5 000 personnes. La culture n'échappe pas aux disparités sociales, et en est même en témoin privilégié puisque certains admettent que la culture des « savants » s'oppose à la culture des « classes populaires ».

La troisième fracture culturelle est la fracture économique. Les lieux culturels apparaissent encore trop chers pour certains Français, en particulier les familles, malgré les politiques de réduction tarifaire déjà en vigueur pour de nombreuses catégories. Ainsi, à l'été 2022, dans une étude commandée par l'Association de soutien au théâtre privé, 71 % des interrogés déclarent se rendre moins au théâtre depuis la crise du Covid, principalement en raison de prix jugés trop élevés⁵. Cette tendance risque de s'aggraver à moyen terme, l'inflation obligeant la plupart des lieux culturels à rehausser leurs tarifs.

Pour autant, la portée du prix semble devoir être relativisée pour expliquer les inégalités d'accès à la culture, dans la mesure où les chiffres de fréquentation des salles privées à grande capacité révèlent de larges succès sur certaines performances artistiques, en dépit de tarifs très élevés (le Stade de France est davantage fréquenté pour un concert de Soprano avec des billets compris entre 40 € et 86 € que le Théâtre National de Strasbourg, dont les tarifs oscillent pourtant entre 6 € et 28 €).

1.3 Les réponses encore imparfaites du numérique

Le numérique pourrait apparaître comme une solution rapide et efficace à l'accès inégal aux lieux culturels. Tout d'abord, parce qu'il rend accessible directement depuis chez soi et pour des prix abordables une quantité quasi-illimitée de contenus (photographies, vidéos, textes, performances) mais aussi de lieux (visites virtuelles). D'autre part, il s'intègre de plus en plus dans les parcours de médiation en devenant un allié des lieux culturels (réalité virtuelle, réalité augmentée, tablettes numériques) mais également des consommateurs qui souhaitent en apprendre davantage (podcasts, cours en ligne) et des collectivités pour mettre en valeur leur territoire (applications de tourisme culturel). Le numérique fait partie intégrante de la médiation culturelle d'aujourd'hui et de demain.

Toutefois, outre que l'accès à ces technologies demeure inégal en raison de la fracture numérique, les expériences virtuelles présentent également le risque de ne plus simplement compléter les expériences réelles (sorties à des spectacles, visites de lieux et de musées, pratiques artistiques) mais de les remplacer purement et simplement. Il suffit de deux ou trois clics pour connaître Les Nymphéas de Monet ou les toiles de Soulages, mais est-il vraiment possible d'en prendre la pleine mesure et d'en éprouver la matière sans se rendre en personne aux musées de l'Orangerie ou de Rodez ? Ce risque semble particulièrement élevé pour les plus jeunes et sort renforcé de la crise sanitaire : selon une étude réalisée en janvier 2022, 25 % des répondants précisaient qu'ils ne se rendraient plus dans un lieu culturel physique car ils préféraient les pratiques numériques⁶. Aux lieux

⁴ Ibid

⁵ Médiamétrie, juin 2022

⁶ Les sorties culturelles des Français après deux années de Covid-19, Jörg Müller et Amandine Schreiber, Juin 2022

culturels de faire comprendre que les pratiques numériques peuvent s'effectuer au sein même de leurs programmations.

2 – Les trois fractures culturelles

2.1 La fracture géographique

Les différentes politiques de décentralisation engagées par le ministère de la Culture depuis les années 1960 et les initiatives des acteurs privés ont réussi à infuser la culture dans tous les territoires, en dépit de contraintes encore persistantes :

- Le déploiement des politiques publiques d'accès à la culture cohérentes sur le long terme est parfois perturbé par les aléas politiques : les ambitions des collectivités locales sont variables selon la sensibilité des élus et les budgets disponibles, les changements réguliers de ministres de la Culture, tout comme à la tête des autres ministères finançant la culture en France, perturbent la mise en place d'une stratégie sur le long terme (sur les trois derniers quinquennats, se sont succédé neuf ministres différents à la Culture, sept à l'Éducation nationale, sept aux Affaires étrangères).
- Les politiques publiques rencontrent des difficultés à accompagner les créations spontanées artistiques, les initiatives locales et les pratiques amateurs car elles ne sollicitent pas les institutions publiques et ne se déroulent pas dans des lieux culturels « habituels ».
- Les offres culturelles locales peinent à se faire connaître, entre autres à cause d'un manque d'innovation dans les formes de communication. Les réseaux sociaux permettent aujourd'hui de faire des campagnes qui fonctionnent en faisant parler d'elles (comme la campagne sur Facebook en 2013 du Musée de la Grande Guerre du Pays de Meaux qui a fait renaître Léon Vivien) ou simplement parce qu'elles atteignent un plus grand nombre de visiteurs potentiels.

2.2 La fracture sociale

Au nom d'un certain « tout est culture », une confusion s'opère entre les enjeux de la culture et du divertissement, entre une démarche active et une pratique consumériste. Cette confusion creuse la fracture sociale car elle entérine la différence entre l'imaginaire « culture des élites » et les « cultures populaires » :

- L'enseignement des arts en milieu scolaire (cours d'arts plastiques, de musique, d'histoire de l'art et options associées) mérite d'être questionné, tant dans le contenu des enseignements que leur place dans le cursus, avant d'être renforcé. Une enquête du Prodiss⁷ (syndicat national du spectacle vivant et de variété) a d'ailleurs révélé que 80% des Français étaient favorables au fait de donner davantage de place à l'enseignement et à l'apprentissage de la musique à l'école primaire et au collège.
- Les échanges et les rencontres entre les créateurs et la société civile sont encore insuffisants.

2.3 La fracture économique

- La part du budget des ménages dédiée à la culture fluctue en fonction des crises économiques que nous traversons, les dépenses étant logiquement recentrées sur les biens et services de première nécessité.
- Le secteur culturel a encore du mal à innover dans ses politiques tarifaires.

⁷ Les Français et les spectacles vivants, sondage Ifop pour Prodiss, Juin 2022

- Notre système d' « exception culturelle »⁸ à la française a fait ses preuves mais il peut se révéler handicapant pour renouveler les modèles économiques culturels : méfiance envers l'investissement privé pour les institutions publiques, systèmes trop contraignants pour les acteurs privés, répartition des aides des Centres nationaux (CNM, CNC, CNL) parfois mal perçues par les professionnels. Il en résulte que les acteurs culturels peuvent difficilement, dans le système actuel, baisser leurs prix alors que, dans le même temps, les ménages éprouvent des difficultés à préserver leur budget dédié aux activités culturelles.

Ces phénomènes de fractures géographique, sociale et économique peuvent sembler, à première vue, atténués par l'expansion des pratiques numériques, en apparence accessibles et inclusives, dans le quotidien des Français. La réalité est toutefois plus nuancée, puisque la mise à disposition d'une offre culturelle foisonnante sur les plateformes – largement d'origine américaine – instaure une concurrence forte avec les offres physiques locales et crée un phénomène d'uniformisation des pratiques parfois préjudiciable à la diversité de la création.

3 - Comment améliorer l'accès des Français à la culture ?

L'accès à la culture pour tous et dans tous les territoires est une grande ambition nationale qui demeure plus que jamais d'actualité. Pour y parvenir, tous les acteurs (Etat, collectivités, professionnels, artistes, associations) doivent donc s'engager, pour améliorer davantage encore cet accès.

Mieux organiser les propositions artistiques entre les différents acteurs d'un même territoire

Afin d'éviter les effets d'engorgement des programmations et, à l'inverse, de vide durant certaines périodes de l'année (les vacances scolaires, notamment), un dialogue plus étroit est à entretenir entre tous les acteurs artistiques d'un même territoire. Il s'agit de privilégier une plus grande complémentarité et un lissage cohérent et concerté des propositions artistiques sur un territoire donné, en facilitant l'articulation entre les différents acteurs. Pour cela, sur le modèle des CESER (conseil économique, social et environnemental régional), tous les acteurs de la culture pourraient se retrouver au sein d'un conseil régional de la culture composé de représentants des organisations professionnelles, des associations d'élus et du public, ainsi que des personnalités qualifiées désignées par l'État à travers les DRAC et le Conseil régional.

Mieux faire participer les citoyens d'un territoire à la définition des projets culturels

Il existe de plus en plus d'initiatives culturelles spontanées, « horizontales », dans lesquelles les habitants peuvent se retrouver, y compris ceux qui se tiennent à distance des offres culturelles plus classiques. Au château de Linières, en Mayenne, les récents propriétaires ont ainsi monté un opéra avec les habitants de leur territoire. Fabriquer les décors, les costumes et jouer un opéra ont constitué une expérience particulière pour les habitants de ce territoire rural⁹.

Ces pratiques ne remplacent pas les offres culturelles des artistes mais s'inscrivent en parallèle et sont d'ailleurs pilotées le plus souvent par des professionnels. Elles permettent aux habitants de réfléchir à l'offre artistique de leur territoire et d'y participer pleinement.

⁸ Définition du CSA : « L'expression « exception culturelle » est née il y a 20 ans. En 1993, l'Union européenne décide, notamment à l'instigation de la France, l'instauration d'un statut spécial pour les œuvres et la production audiovisuelles visant à les protéger des règles commerciales de libre-échange. Cette mesure repose sur l'idée que la création culturelle ne constitue pas un bien marchand comme les autres. »

⁹ <https://www.lepelerin.com/dans-l-hebdo/rencontre/julien-et-veronique-ostini-monter-un-opera-le-projet-de-tout-un-village-6122>

Ces nouveaux modes de création et de partage de la culture sont des faits culturels à part entière qui méritent d'être développés ; tout comme les programmes de coaccès, de cofinancement, de cogestion. L'État peut ainsi encourager les lieux culturels à mettre en place une sollicitation d'un groupe d'habitants du territoire (sous forme d'inscription puis de tirage au sort) pour participer pendant un an aux conseils d'administration.

Mettre en place de nouveaux formats culturels adaptés aux territoires, notamment ruraux

Les offres artistiques ont la chance de pouvoir se présenter sous des formats divers et variés. Il faut d'un côté réfléchir à des formats plus légers (et donc moins coûteux), davantage hors les salles et itinérants, conçus pour être proposés dans l'environnement direct des publics. Comme le MuMo (musée mobile sous forme d'un camion) du Centre Pompidou sillonnant la région Centre-Val de Loire, ces formats plus facilement adaptables aux territoires permettent de toucher de nouveaux publics et leur donner ainsi l'envie d'aller plus loin. D'un autre côté, il faut réfléchir à de nouvelles utilisations des lieux existants : le patrimoine peut ainsi accueillir des résidences d'artistes, des expositions, des performances artistiques. Ce lien entre les secteurs culturels mène à la préservation de notre patrimoine tout en proposant des programmations au plus proche des territoires.

Mieux accompagner les acteurs culturels et les publics sur la transition numérique

Au départ frileux envers la révolution numérique, plusieurs secteurs culturels ont été obligés d'innover pendant la crise sanitaire afin de garder un lien avec les publics. Le numérique est apparu comme une solution rapide et utilisable sur le long terme. L'État doit soutenir l'apport des nouvelles technologies dans les structures artistiques et culturelles mais également encourager les collectivités territoriales à utiliser ces moyens dans le cadre du tourisme culturel. Cet investissement aura des retombées certaines sur les fréquentations. Applications, tablettes numériques, réalité augmentée ou encore réalité virtuelle, de nombreux sites tentent déjà d'attirer de nouveaux visiteurs grâce à ces nouvelles technologies, comme le château de Chambord ou encore le muséoparc d'Alésia.

Aller encore plus loin pour les jeunes générations et pour nos territoires avec le Pass Culture

Le Pass Culture est la mesure culturelle forte du dernier quinquennat. Le dispositif est un moyen efficace de favoriser l'accès à la culture pour tous les jeunes et sur tout le territoire, mettant en valeur la richesse culturelle française et encourageant les pratiques culturelles variées. Afin d'élargir le champ des secteurs proposés et ainsi développer l'accès de toute l'offre culturelle au plus grand nombre, les artisans d'art, les professionnels des métiers d'art et du patrimoine doivent être associés au projet, qui se concentre aujourd'hui sur le spectacle vivant et le livre. Par exemple, un jeune qui souhaite acheter une guitare doit pouvoir se rendre chez un luthier plutôt qu'acheter son instrument dans un grand magasin. Des formations courtes ou des « stages » journaliers auprès de professionnels des métiers d'art et du patrimoine peuvent également être ajoutés au contenu possible du Pass, cela pouvant servir à faire découvrir des métiers méconnus aux jeunes qui sont pourtant proches d'eux car présents dans tous nos départements.

Innover en termes de politique tarifaire

Les politiques tarifaires des lieux et des contenus culturels demeurent encore des freins pour certains Français, malgré de gros efforts du secteur. La mise en place de la gratuité totale ne permet notamment pas de diversifier les publics, et donc de permettre à de nouvelles catégories de Français d'accéder aux offres artistiques. D'autres alternatives, déjà testées dans des collectivités en France ou à l'étranger, peuvent être essayées et étendues : offres d'abonnements illimités (comme la carte « So Toulouse »), gratuité partielle pour certaines catégories de personnes ou certains jours de la semaine, le paiement suggéré (le MET de New York propose par exemple à ses visiteurs de donner ce qu'ils souhaitent)... Il faut surtout admettre que la gratuité n'est qu'une étape vers plus d'ouverture culturelle pour tous, qu'il faut impérativement accompagner d'une politique de médiation.

4 - Ouvrons le débat !

Les difficultés d'accès à la culture sont parfois objectives et parfois davantage du domaine du ressenti. Comme vous le savez, Horizons a été fondé pour susciter le débat et réfléchir à des orientations stratégiques pour la France de demain. Nous vous proposons donc quelques pistes pour susciter la réflexion au sein de vos comités municipaux. Nous serions heureux de recueillir vos analyses et propositions à l'adresse suivante : idees-comites@horizonsleparti.fr

- 1. Est-il facile pour vous d'accéder aux offres culturelles, de pratiquer, de transmettre ? Pensez-vous qu'il existe des « déserts culturels » et, si oui, lesquels ?**
- 2. L'essor du numérique : quelles opportunités et quelles menaces pour la culture française selon vous ?**
- 3. La crise sanitaire a-t-elle modifié vos propres pratiques culturelles (télétravail, peur du virus, pratiques numériques, ou à l'inverse découverte de nouveaux lieux, envie de plus sortir) ?**
- 4. Seriez-vous prêt à imaginer une cogestion d'un lieu culturel ? A vous investir dans un projet artistique sur votre territoire ?**
- 5. Que diriez-vous du rapport que les Français ont avec la culture ? Du rapport que vos enfants entretiennent avec les pratiques culturelles ?**
- 6. Pour les élus locaux : comment concevez-vous votre politique culturelle ? Associez-vous la population et si oui, selon quelles modalités ? Lancez-vous dans vos collectivités des commandes d'œuvres ou de performances artistiques ? Si oui, de quelle manière ; si non, pour quelles raisons ?**